

# Réunion du Comité d'entreprise du Groupe CPEA

**Du mercredi 21 juin 2017**

**Présidence** *Monsieur TOURNIER*  
**Membre élu du comité** *Monsieur GILLES (Secrétaire) présent*  
**Membre élu du comité** *Monsieur CLEMENT (Trésorier) présent*

La séance est ouverte à 9h30, par le Président *Monsieur TOURNIER*.

## **Réponses aux questions des délégués :**

***En ce qui concerne le calcul des jours mobiles des personnels en CDII, Monsieur TOURNIER répond :***

Le contrat prévoit que la rémunération tient compte de ses jours mobiles.

***En ce qui concerne le fonctionnement des charges sociales concernant la journée de solidarité offerte aux CDII, Monsieur TOURNIER répond :***

Dans le bulletin de salaire il existe une ligne de charge qui met en évidence cette prise en charge par l'employeur.

***En ce qui concerne la consultation des salariés avant les prises de décisions d'affectation, Monsieur TOURNIER répond :***

Chaque formateur qui le souhaitait a pu discuter avec un Directeur Pédagogique ou lui-même des évolutions à venir. Bien sûr la communication peut encore être améliorée afin d'éviter tout écueil. Pour mémoire, la Direction tient compte dans la mesure du possible des impératifs des salariés lors de la création des plannings.

***En ce qui concerne la réflexion sur le paiement des corrections d'Examen Blanc, les délégués proposent une rémunération de 3€ les copies non rédactionnelles (ex : math) et 5€ pour les copies rédactionnelles (Culture G, Economie...) pour vous suivre sur l'équité de la pénibilité, Monsieur TOURNIER répond :***

Ce type de rémunération est difficile à mettre en œuvre en raison des multiples critères à prendre en compte. Il en est déjà tenu compte dans la « prime pédagogique » et il est programmé une augmentation de 10 à 15 points basés sur le critère « Volume de copies corrigés » pour rendre la rémunération plus équitable.

***En ce qui concerne la répartition des cours Alternants/Classiques (en raison des stages) est parfois trop déséquilibrée et provoque, parfois, de gros écarts de traitement entre les salariés, Monsieur TOURNIER répond :***

Monsieur Tournier n'avait pas conscience que cette répartition pouvait engendrer des déséquilibres. Il va donc en avertir les Directeurs pour qu'ils en tiennent compte.

***En ce qui concerne la modification des appréciations des enseignants, Monsieur TOURNIER répond :***

Cela est anecdotique pour des appréciations que les stagiaires ne seraient pas en mesure d'appréhender.

**En ce qui concerne l'échéance exacte du bail de SAINT GERMAIN EN LAYE, Monsieur TOURNIER répond :**

Le bail initial, signé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, prévoyait 2 échéances au bout de 6 et 9 ans. Comme indiqué dans le mail adressé par Monsieur Tournier aux salariés de Saint-Germain et de Maisons-Laffitte, des discussions sont en cours avec la CAF depuis plus de 3 ans pour déterminer la date et les conditions de sortie de l'ESUP. Il est donc prévu qu'un déménagement intervienne dès qu'un accord sera signé et que des nouveaux locaux auront été trouvés, probablement dans les 2 années à venir.

**En ce qui concerne le protocole d'augmentation des salaires pour Janvier 2018, Monsieur TOURNIER répond :**

Dans le cas d'effectifs ne reculant pas plus de 10% sur L'ESUP YVELINES par rapport aux deux anciennes entités ESUP, il y aura une nouvelle grille de rémunération mise en place :

Enseignants des formations BAC (Secrétariat Médical) : de 25 à 26€ en fonction de l'ancienneté et des diplômes

Enseignants des formations BAC+2 : de 28 à 30€ en fonction de l'ancienneté et des diplômes

Enseignants des formations BAC+3 et plus : de 30 à 33€ en fonction de l'ancienneté et des diplômes

**NB : Les délégués notent qu'à ce jour les recrutements de stagiaires semblent permettre l'application de ces nouvelles règles**

**En ce qui concerne l'évaluation des formations et la création d'un entretien annuel d'évaluation pour les salariés en CDDII, Monsieur TOURNIER annonce :**

Après consultation des délégués, les documents ont été simplifiés et seront en services dès cette fin d'année scolaire (fiche d'évaluation des formations par les apprenants) et à la rentrée (entretien annuel d'évaluation).

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion, et en précisant le prochain Rendez-vous le 6 septembre à 9h30 (lieu restant à définir).

Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 10h35.

Paris, le mardi 26 juin 2017,

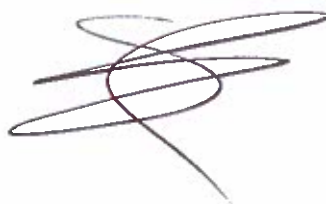
Yannick GILLES

Secrétaire



Franck CLEMENT

Trésorier



Jean-Baptiste TOURNIER

Président

